
La mise à disposition des locaux est gratuite pour les associations scéennes à but non lucratif et /ou pour des associations organisant des manifestations d'intérêt local à but désintéressé. Elle est payante pour tous les autres types de groupements ou de manifestations (réunion de conseil syndical, salon professionnel...). Tout dépassement d'horaire au-delà de 23 h est facturé selon la grille tarifaire, quel que soit le statut de l'occupant.

Pour les particuliers, merci de contacter le service [Sceaux info mairie](#).

Organisme

Nom de l'organisme

Adresse de l'organisme (obligatoire):

Ville

Téléphone de l'organisme

E-mail de l'organisme

Représentant légal de l'organisme

Demandeur

Civilité (obligatoire)

☐ Madame ☐ Monsieur

Prénom(s)

Nom

Fonction

Adresse (obligatoire):

Téléphone (obligatoire):

E-mail (obligatoire):

ÉTAPE SUIVANTE

MAIRIE DE SCEAUX
HÔTEL DE VILLE - 122 RUE HOUDAN
92330 - SCEAUX

 **01 41 13 33 00**

- ▶ LA MAIRIE RECRUTE
- ▶ PLAN DU SITE
- ▶ PRESSE
- ▶ MENTIONS LÉGALES

LETTRE D'INFORMATION

Saisir votre adresse e-mail :

exemple@lorem.dom



✕ DÉSINSCRIPTION

HORAIRES D'OUVERTURE : Lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30. Jeudi de 8h30 à 12h. Samedi de 9h à 12h : permanences de Sceaux info mairie et du service Population et citoyenneté.

RÉALISATION

STRATIS